



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE UN LIBRA

GENERALE NOV 18 1981



UN/SA COLLECTION

Distr.
LIMITEE

A/C.1/36/L.32
16 novembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
PREMIERE COMMISSION
Point 51 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTÉES PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Bulgarie et Mongolie : projet de résolution

Action mondiale pour recueillir des signatures en faveur de mesures visant
à prévenir la guerre nucléaire, à freiner la course aux armements et à
promouvoir le désarmement

L'Assemblée générale,

Gravement préoccupée par la menace croissante d'une guerre nucléaire et la
poursuite et l'aggravation de la course aux armements,

Consciente de la nécessité de mobiliser l'opinion publique mondiale en faveur
du désarmement, comme il est demandé dans le Document final de la dixième session
extraordinaire de l'Assemblée générale,

Considérant qu'une action mondiale pour recueillir des signatures en faveur
de mesures visant à prévenir la guerre nucléaire, à freiner la course aux armements
et à promouvoir le désarmement constituerait une manifestation importante de
la volonté de l'opinion publique mondiale et contribuerait à la création d'un climat
favorable à la réalisation de progrès dans le domaine du désarmement,

Considérant également qu'il est souhaitable de mener cette action mondiale sous
les auspices de l'Organisation des Nations Unies et avec la participation active des
organisations non gouvernementales et autres organismes publics,

1. Invite les Etats Membres à communiquer au Secrétaire général leurs vues et
leurs suggestions concernant une action mondiale pour recueillir des signatures en
faveur de mesures visant à prévenir la guerre nucléaire, à freiner la course aux
armements et à promouvoir le désarmement;

2. Prie le Secrétaire général d'établir un rapport sur les modalités et les
méthodes les plus appropriées pour mener une telle action mondiale sous les auspices
de l'Organisation des Nations Unies, en tenant compte des vues et des suggestions
exprimées par les Etats Membres et de le soumettre à l'examen de l'Assemblée générale
lors de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.